

## Déclaration de Harold Wilson devant la Chambre des Communes (18 mars 1975)

**Légende:** Le 18 mars 1975, le Premier ministre britannique Harold Wilson dresse le bilan des pourparlers en cours en ce qui concerne la renégociation des conditions initiales d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

**Source:** Membership of the European Community, presented to Parliament by the Prime Minister by Command of Her Majesty. London: Her Majesty's Stationery Office, March 1975 Cmnd 5999. 11 p. ISBN 0 10 159990 0. (H.M.S.O.). p. 3-11.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_harold\\_wilson\\_devant\\_la\\_chambre\\_des\\_communes\\_18\\_mars\\_1975-fr-f4578005-5063-4b6b-a8e8-df144c750ebf.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_harold_wilson_devant_la_chambre_des_communes_18_mars_1975-fr-f4578005-5063-4b6b-a8e8-df144c750ebf.html)



**Date de dernière mise à jour:** 22/12/2016

## Intervention de Harold Wilson à la Chambre des communes (18 mars 1975)

M. le président de la Chambre des communes, avec votre permission, j'aimerais intervenir sur la Communauté européenne.

Il me sera malheureusement difficile d'être bref, mais je crois qu'il s'agit là de l'une des sessions parlementaires les plus importantes de notre histoire et je me sens le devoir de faire connaître la position du gouvernement sur cette question, ici, devant la Chambre des communes, plutôt que de faire une intervention brève voire sommaire ici et d'entrer dans le détail hors de la Chambre, où les questions parlementaires ne sont pas de mise.

Le gouvernement de Sa Majesté a décidé de conseiller au peuple britannique de voter en faveur du maintien au sein de la Communauté.

Mercredi dernier, après Dublin, j'ai dit devant le Parlement que les négociations entamées en avril étaient allées jusqu'où elles pouvaient utilement aller et que si – dans l'optique où la Grande-Bretagne resterait au sein de la Communauté – nous pouvions chercher à atteindre certains de nos objectifs au cours des sessions ultérieures du Conseil des ministres, nous étions aujourd'hui parvenus à un point où le gouvernement, le Parlement puis le pays doivent prendre leur décision.

La Chambre est bien informée des objectifs des négociations que nous avons énoncés dans notre programme électoral pour les élections législatives de février 1974 et confirmés en octobre.

S'il est vrai que la position des députés et de l'électorat pourraient aller dans leur prise de décision bien au-delà des conditions auxquelles ont abouti les négociations, il me semble bon de donner à la Chambre mon appréciation de ce à quoi nous sommes parvenus.

### **PREMIER OBJECTIF**

Le programme électoral exigeait:

«Des changements majeurs de la politique agricole commune de sorte qu'elle cesse de constituer une menace pour le commerce mondial des produits alimentaires et que les producteurs à faibles coûts situés hors d'Europe puissent toujours bénéficier d'un accès au marché alimentaire britannique.»

Mon très honorable ami, le ministre de l'Agriculture, a donné des précisions sur ces objectifs dans son intervention du 18 juin devant le Conseil des ministres, dont il a rendu compte à la Chambre des communes le lendemain. Il réclamait:

1. L'instauration de critères fermes ou d'une politique des prix tenant compte des besoins de producteurs à haut rendement ainsi que de l'offre et de la demande.
2. Une plus grande flexibilité qui prenne en compte la nécessité de mesures appropriées pour faire face à des circonstances spéciales dans différentes régions de la Communauté.
3. Des mesures visant à décourager les excédents et à mettre prioritairement à la disposition des consommateurs de la Communauté les excédents éventuellement produits.

4. Une amélioration des régimes de commercialisation pour certaines marchandises de première importance, en particulier la viande de bœuf, l'objectif étant d'éviter les excédents.

5. L'amélioration des contrôles financiers.

6. Un meilleur accès à certaines marchandises ne provenant pas de la Communauté, avec une considération particulière pour les intérêts des producteurs et consommateurs du Commonwealth.

Venons-en maintenant aux résultats obtenus.

En ce qui concerne l'approvisionnement en denrées alimentaires à des prix équitables, le ministre de l'Agriculture est parvenu, au cours des trois accords sur les prix de la Politique agricole commune (PAC) qui ont été négociés depuis l'entrée en fonction du gouvernement, à maintenir l'augmentation des prix en-dessous de l'augmentation des coûts et ainsi, à renforcer, en valeur réelle, la tendance à la baisse dans les prix de la PAC. Ceci bénéficiera aux consommateurs et aux contribuables et vise aussi à réduire les risques d'excédents.

De plus en plus, le lien est fait entre les propositions sur les prix, les coûts des producteurs à haut rendement et l'offre et la demande, et cette approche est réaffirmée dans le rapport de la Commission sur l'évaluation de la situation de la PAC, que l'Allemagne et nous-mêmes avons réclamé.

En ce qui concerne une plus grande souplesse quant à des circonstances spécifiques et l'amélioration des systèmes de régulation du marché, principalement celui de la viande de bœuf, le ministre a obtenu, pour la viande de bœuf, des changements en vertu desquels les États membres ne sont plus obligés de maintenir des prix élevés pour les producteurs en rachetant de la viande de bœuf pour la stocker, et en en privant ainsi les consommateurs. Au lieu de cela, ils peuvent la laisser acheter par les consommateurs à des prix raisonnables et indemniser les producteurs par des paiements compensatoires financés en partie par la Communauté.

En outre, un encouragement tout particulier a été donné à la production de sucre au Royaume-Uni. Plus généralement, les arrangements monétaires ont été utilisés pour différencier le pourcentage d'augmentation des prix entre les États membres. On a observé une flexibilité plus marquée au niveau du recours aux aides nationales.

S'agissant des demandes de mesures visant à décourager les excédents et à davantage tenir compte des consommateurs, la pression à la baisse sur les prix de la PAC est en elle-même une garantie contre la production d'excédents, de même que nos propositions, aujourd'hui appliquées, d'une réduction des prix d'achat pour le soutien des produits laitiers et des céréales, lorsque les excédents commencent à apparaître. Il y a également la pratique récente qui, si j'ai bien compris, est amenée à se poursuivre: les excédents, dès leur apparition, sont vendus à bon marché aux consommateurs de la Communauté plutôt que déversés sur les marchés mondiaux, ce qui permet de les réduire progressivement. C'est ce qui s'est produit pour les subventions à la viande de bœuf destinée aux résidents des maisons de retraite et pour les subventions à la hausse sur le beurre. Les consommateurs britanniques bénéficient à nouveau des subventions monétaires sur les importations, versées aux pays ayant appliqué une dévaluation, ainsi que de mesures spéciales

destinées à maintenir les prix appliqués dans la Communauté à un niveau inférieur aux cours mondiaux, notamment les subventions sur les importations de sucre financées par la Communauté.

En ce qui concerne l'objectif consistant à améliorer le contrôle financier, un certain progrès a été réalisé au sens où l'on observe une meilleure estimation des coûts et des implications budgétaires ayant trait aux nouvelles propositions, un contrôle resserré des dépenses et l'introduction de mesures de précaution contre la fraude.

Pour ce qui est de l'accès des denrées alimentaires de pays tiers, en 1971, nous avons condamné, depuis les bancs de l'opposition, l'incapacité du gouvernement à garantir une sécurité aux producteurs concernés par l'accord du Commonwealth sur le sucre. Nous n'avons eu de cesse de critiquer l'absence d'ententes sur les approvisionnements dans le cadre de cet accord après la fin de l'année 1974, qui fut marquée par une pénurie mondiale de sucre, d'où la crise qui a suivi et les prix élevés auxquels nous avons dû faire face. Mais nous avons pu obtenir un accès garanti à un volume de sucre allant jusqu'à 1,4 million de tonnes en provenance des pays en voie de développement, chose que nous demandions instamment depuis 1971. Cet objectif a donc été atteint.

Au cours de cette pénurie, les raffineurs et les producteurs britanniques ont acheté 170 000 tonnes de sucre pour assurer une continuité de l'approvisionnement avec l'aide de subventions de la Communauté, à hauteur de 36 millions de livres sterling.

En ce qui concerne l'accès aux produits laitiers néo-zélandais, nous avons obtenu, à l'automne 1974, une augmentation de 18 % des prix accordés à la Nouvelle-Zélande pour assurer la continuité de l'approvisionnement et, à Dublin, nous avons obtenu un accord sur les grandes lignes des arrangements permanents garantissant un accès aux produits laitiers néo-zélandais après 1977.

Aucun engagement n'a été pris en 1971 mais, en ce qui concerne le beurre, la Commission a été chargée de préparer dans les trois ou quatre mois suivants un avant-projet reposant sur le maintien des importations de beurre de Nouvelle-Zélande vers la Grande-Bretagne au niveau des livraisons de 1974-75 (autrement dit, il n'a été nullement question de la dégressivité qui, croyait-on, en résulterait) et sur des propositions de prix auxquelles le gouvernement néo-zélandais attache la plus grande importance.

Sur le fromage, le protocole au traité d'adhésion excluait tout nouvel accès du fromage néo-zélandais tel qu'il était prévu entre 1973 et 1977. Mais l'intervention de la semaine dernière a laissé la question en suspens et nous avons fait savoir que nous reprendrions le débat dans le cadre de l'examen du protocole 18. En réalité, nous entendons faire accélérer les choses.

Les négociations du GATT, les sections commerciales de la convention de Lomé, l'accord méditerranéen et le schéma de préférences généralisées de 1975 de la Communauté, aujourd'hui approuvé, ont amélioré l'accès à d'autres denrées alimentaires; l'accès aux huiles tropicales, au cheddar canadien, au café soluble et au saindoux a également été amélioré mais, en revanche, aucun résultat n'a été obtenu en ce qui concerne l'accès à certains autres produits tels que les fruits en conserve et le blé dur. Nous avons réclamé des quotas exempts de taxes pour le blé dur et la farine, et indiqué que nous réfléchirions très prochainement à la façon de supprimer ou de réduire le tarif sur l'agneau néo-zélandais.

## **DEUXIÈME OBJECTIF**

### *Le budget communautaire*

Dans le programme électoral, nous nous engageons à:

«De nouvelles méthodes, plus justes, de financement du budget communautaire. Ni les taxes qui constituent les prétendues «ressources propres» des Communautés ni les objectifs, principalement le soutien à l'agriculture, auxquels les fonds doivent être principalement consacrés, ne sont acceptables à nos yeux. Nous serions prêts à apporter notre contribution aux finances de la Communauté mais uniquement à hauteur de montants équitables par rapport à ce qui est versé et reçu par les autres pays membres.»

Il est rapidement devenu clair que ce n'était pas en cherchant à renverser le système de financement du budget pour le débarrasser de ces «ressources propres» que nous pourrions atteindre le plus facilement nos objectifs, mais en rectifiant ses effets injustes par le biais d'un mécanisme susceptible de nous retourner des fonds.

La semaine dernière, j'ai adressé un rapport à la Chambre des communes et j'ai exposé les propositions de mécanismes correctifs qui, je l'ai dit, représentaient une amélioration des propositions de la Commission et étaient conformes à celles que nous avons émises alors, notamment un remboursement allant jusqu'à 125 millions de livres par an.

## **TROISIÈME OBJECTIF**

### *L'Union économique et monétaire*

L'engagement pris dans le programme électoral est le suivant:

«Nous rejetons toute sorte d'accord international nous obligeant à accepter de voir grimper le taux de chômage pour maintenir une parité fixe... Nous sommes d'avis que les problèmes monétaires auxquels sont confrontés les pays européens ne peuvent être résolus que dans un cadre de référence mondial.»

Depuis que cet engagement a été pris, l'attitude d'autres gouvernements européens quant à la possibilité de parvenir à l'Union économique et monétaire dès 1980 a changé radicalement. Le principe a été réaffirmé comme objectif à long terme dans le communiqué de Paris mais, pour tout ce qui concerne les objectifs pratiques, il a été tacitement abandonné. Ainsi, la deuxième étape qui devait démarrer le 1<sup>er</sup> janvier 1974, il y a 15 mois, n'a jamais été adoptée et les travaux concrets stagnent depuis un bon moment déjà.

Il n'y a aucune chance de nous voir approuver, sous la pression, un dispositif lié à des engagements paritaires ou toute autre chose qui menacerait de perturber la situation de l'emploi en Grande-Bretagne. En ce qui concerne le fait que l'UEM demeure un objectif à long terme de la Communauté, sa réalisation dans un avenir prévisible est, comme je l'ai laissé entendre lors de la séance des questions au gouvernement, aussi vraisemblable que l'idéal de désarmement général et intégral que nous soutenons et revendiquons tous.

## **QUATRIÈME OBJECTIF**

Notre programme électoral pour les élections de février 1974 exposait notre objectif comme suit:

«Le maintien, par le Parlement, des pouvoirs sur l'économie britannique permettant d'appliquer une politique régionale, industrielle et fiscale efficace.»

### *La politique régionale*

Depuis le début de l'année, et dans le contexte de nos renégociations, la Commission a eu des entretiens intenses avec nous et d'autres gouvernements membres et a maintenant formulé les principes en vertu desquels elle propose de jouer son rôle dans la coordination des aides régionales.

La hiérarchie selon laquelle la Commission place les secteurs d'assistance est conforme à notre vision des choses. Aucune forme d'aide nationale n'est écartée par principe, et il n'existe pas d'interférence avec nos aides régionales existantes. Un problème particulier se pose quant à l'aide fournie par le Conseil de développement des Highlands et des îles d'Écosse, pour lequel une dérogation est en passe d'être obtenue. En analysant la façon dont les aides régionales peuvent être modifiées pour s'adapter à de nouvelles circonstances, la Commission a reconnu, en outre, que les gouvernements nationaux sont les meilleurs juges pour déterminer ce dont leur pays a besoin, et elle est par ailleurs disposée à examiner d'éventuels changements au niveau de systèmes d'aide nationaux qui soient compatibles avec le Marché commun, dès lors que ceux-ci sont justifiés par des problèmes d'emploi, de chômage, de migration et autres impératifs valables en matière de politique régionale de développement et qu'ils constitueraient des problèmes nationaux de premier ordre. La Commission a accepté, d'autre part, qu'une action gouvernementale d'urgence puisse être nécessaire et que les procédures liées au traité ne l'entraveront aucunement.

### *Politique industrielle*

Nous n'avons pas rencontré de difficultés sérieuses de la part de la CEE en ce qui concerne la façon dont a été menée la politique industrielle l'an dernier. Nous avons signalé les aides fournies en vertu des articles 7 et 8 de la loi sur l'industrie de 1972. L'article 222 du traité de Rome autorise spécifiquement la nationalisation; et la participation d'un gouvernement dans les fonds propres d'une entreprise ne soulève pas en elle-même de problèmes au regard du traité. La Commission a accepté que, dans les cas urgents, nous fournissions une aide sans lui ouvrir au préalable l'occasion de faire des observations. Dans de tels cas de figure, la solution pourrait être, lorsque nous élaborons un plan visant à redresser l'entreprise concernée, d'en discuter avec la Commission dans les six mois qui suivent. Se conformer à cette exigence n'aurait rien de pénible.

La Commission n'a pas encore fait de commentaires sur le projet de loi pour l'industrie. Les propositions relatives au Conseil national des entreprises (*National Enterprise Board*) et les accords de planification ont de nombreux points communs avec les accords en vigueur dans d'autres États membres. Ces dispositions ne sont en aucun cas incompatibles avec le traité pour autant que le gouvernement n'utilise pas ses pouvoirs dans un sens qui nuise à la position concurrentielle d'entreprises dans d'autres États membres, un principe que nous acceptons, comme nous l'avons fait dans le cas de la politique régionale.

Il me faut ajouter, en ce qui concerne les aides publiques, que nous étions soumis à une

recommandation aussi rigoureuse que celle pesant sur les membres de l'AELE, et les pays non-membres de l'AELE ayant des accords avec la CEE ont accepté de se soumettre à des obligations identiques à celles de la CEE sans avoir droit au chapitre dans les décisions de la CEE sur les sujets concernés.

Il me semble que ceci est conforme à notre objectif. Pour l'acier, la situation est plus difficile d'une part pour des raisons propres à ce secteur, d'autre part du fait de l'abrogation par le gouvernement précédent de l'article 15 de la loi sur le fer et l'acier.

Je suis convaincu que les problèmes susceptibles de se poser sur les prix peuvent être résolus grâce à un contact étroit entre le gouvernement et le comité sur l'acier, et qu'il existe également une solution aux difficultés pouvant se poser au sujet des fusions.

Rien dans les traités de Rome ou de Paris ni dans les méthodes ou les politiques appliquées en vertu des traités ne nous interdit de pousser plus loin la nationalisation du secteur privé tel qu'il existe actuellement, ni de nationaliser entièrement l'industrie.

S'agissant du contrôle des investissements privés, il existait, jusqu'à l'abrogation de l'article 15, des prérogatives en vertu d'une loi votée par cette Chambre, pour empêcher les investissements de pays producteurs d'acier non britanniques ou non-membres de la Communauté, et la proposition de la petite entreprise de Newport, très médiatisée, aurait pu être solutionnée si l'article 15 avait toujours été en vigueur. Ce n'est pas s'opposer au traité que d'y avoir recours.

Mon très honorable ami, le secrétaire d'État au Foreign Office et au Commonwealth a annoncé au Conseil des ministres du 3 mars qu'il pourrait être nécessaire de réclamer une révision du traité si aucune autre solution à ce problème n'était trouvée. Si le gouvernement, quel qu'il soit, doit, dans le cadre de la politique de contrôle de l'économie, freiner les nouveaux investissements dans le secteur sidérurgique public, il est inacceptable que le secteur privé soit libre de se développer où et autant qu'il le veut, car cela renforcerait la pression inflationniste sur les ressources, à peu près indépendamment du lieu où apparaîtraient les problèmes régionaux, par exemple dans des régions où les ouvriers sidérurgistes sont écartés par les progrès technologiques.

Puisqu'il est bien connu que d'autres pays membres ont rencontré ces problèmes et des problèmes similaires et y ont trouvé des parades administratives sans réclamer d'amendement au traité, j'ai dit aux autres chefs de gouvernements à Dublin que nous étudierions les méthodes qu'ils ont utilisées : contrôles environnementaux, contrôles de planification, contrôles des certificats de développement industriel ou autres méthodes.

Si ces méthodes s'avéraient vaines, nous pourrions toujours élargir la propriété collective ou proposer une révision du traité. En ce qui concerne cet objectif permanent, il n'a pas été difficile de faire référence aux politiques fiscales dans les objectifs du programme électoral. Certaines mesures d'harmonisation de la structure de certains impôts indirects sont proposées mais toutes celles qui pourraient nous être opposées nécessiterait notre accord. Je reviendrai sur ce sujet lorsque j'aborderai la question de la T.V.A.

## **CINQUIÈME OBJECTIF**

### *Les mouvements de capitaux*

Le programme électoral contient la promesse suivante:

«De même, nous avons besoin d'un accord sur les mouvements de capitaux qui protège notre balance des paiements et notre politique de plein emploi.»

Nous avons fait usage des articles pertinents du traité de Rome pour revenir en gros au même régime de contrôle des changes que celui qui était en vigueur avant l'adhésion. Nous pouvons continuer à agir en vertu de ces articles pour protéger notre balance des paiements.

### **SIXIÈME OBJECTIF**

#### *Le Commonwealth et les pays en voie de développement*

Aux termes du programme électoral:

«Les intérêts économiques des pays du Commonwealth et des pays en voie de développement doivent être mieux préservés. Cela implique de garantir un accès permanent au marché britannique et, plus généralement, l'adoption par une Communauté élargie de politiques commerciales et d'aides ne se limitant pas à servir les intérêts des seuls "territoires associés d'outre-mer" en Afrique mais aussi ceux des pays en voie de développement partout dans le monde.»

Je fais référence au sucre du Commonwealth et aux produits laitiers de Nouvelle-Zélande.

La convention de Lomé est une autre réalisation de taille. Grâce à elle – et il convient de saluer ici le travail accompli par mon honorable ami, le ministre du Développement outre-mer –, l'accord paternaliste qui liait la Communauté à un nombre limité d'ex-colonies ou territoires, français ou belges pour l'essentiel, au terme duquel ces entités devaient offrir à la Communauté des avantages commerciaux réciproques, s'est mué en une relation fondée sur une coopération avec 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dont 22 sont membres du Commonwealth. La nouvelle convention régit l'accès sans exiger de réciprocité, ce qui représente un dispositif tout à fait nouveau pour stabiliser les revenus des matières premières et une aide nettement plus conséquente. La convention a, à juste titre, été qualifiée d'historique. Pour cette raison, mais aussi pour d'autres, presque tous les pays du Commonwealth, développés ou en voie de développement, ont fait savoir qu'ils souhaitaient que la Grande-Bretagne demeure au sein de la Communauté.

Pour ce qui est des pays asiatiques tels que l'Inde, le Sri Lanka, le Bangladesh et le Pakistan, ils ont déjà obtenu un accord intéressant. Ils ont bénéficié de l'aide d'urgence accordée par la CEE aux pays les plus sérieusement touchés par la flambée des prix du pétrole. L'Inde a un accord avec la CEE et les trois autres sont en cours de négociation. Le schéma de préférences généralisées a été nettement amélioré et, ce mois-ci, le Conseil des ministres a accepté de mettre au point de nouvelles améliorations en insistant particulièrement sur les intérêts des pays en voie de développement les plus pauvres, y compris ceux du sous-continent indien.

Mais, au stade où en sont les choses, on ne peut dire, en mettant de côté tout ce qui a été réalisé, bon et moins bon, que l'ensemble des problèmes concernant les pays asiatiques sont résolus. Sur le principe oui, mais, jusqu'ici, aucun engagement n'a été pris quant à la couverture financière



nécessaire.

## **SEPTIÈME OBJECTIF**

### *La taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.)*

L'engagement du programme électoral tient en ces termes:

«Aucune harmonisation de la taxe sur la valeur ajoutée qui nous contraindrait à prendre des mesures fiscales.»

Les propositions en cours de discussion au sein de la Communauté portent sur l'approbation d'une base d'évaluation uniforme pour la T.V.A. Elles prévoient pour notre système la possibilité d'une taxation au taux zéro. Nous serons en mesure de nous opposer à toute proposition nous paraissant inacceptable.

Contrairement à la situation qui prévalait il y a quatre ans, ces problèmes d'harmonisation de la T.V.A. ne représentent plus une menace. Loin de vouloir harmoniser, un certain nombre de pays insistent pour que leur fiscalité compte davantage de taux de T.V.A. et il semble que cela ne représente aucune menace pour notre liberté. La situation n'était pas la même il y a quatre ans.

En résumé, je pense donc que nos objectifs de renégociation ont été pour l'essentiel atteints.

J'ai exposé de manière assez détaillée les résultats obtenus en ce qui concerne les négociations sur chacun des objectifs mentionnés dans le programme électoral, y compris ceux pour lesquels le temps a fait son œuvre, réduisant ou supprimant la menace que nous percevions.

Il faut maintenant décider si, sur la base de ces conditions, autrement dit l'ensemble des dispositions renégociées, les intérêts de la Grande-Bretagne seront le mieux préservés en maintenant le pays au sein de la Communauté, ou en la quittant.

Il apparaît, au travers de ce que je viens de dire, que le gouvernement ne peut prétendre avoir atteint totalement tous les objectifs fixés dans le programme électoral sur la base duquel le Parti travailliste a fait campagne et remporté deux élections l'an dernier. Nous en avons entièrement réalisé certains; sur d'autres, des progrès considérables ont été enregistrés, bien que le temps qui nous était imparti ne nous ait pas permis de parvenir à un stade nous permettant d'affirmer aujourd'hui que nos projets ont été menés jusqu'au bout.

Il appartient donc aujourd'hui au gouvernement, prochainement au Parlement et, en temps voulu, au peuple britannique, de décider si oui ou non nous devons demeurer au sein de la Communauté européenne sur la base des conditions qui ont été renégociées.

Aussi, je ne crois pas qu'en prenant cette décision, si telle est la décision prise par le pays, nous intégrerions un mouvement régional étriqué au détriment de nos relations avec le reste du monde. Depuis mon entrée à la Chambre des communes, j'ai toujours accordé davantage d'importance au Commonwealth qu'à l'Europe. Nous devons prendre conscience du fait que presque tous les membres du Commonwealth, soucieux de leurs propres intérêts et de ce qui est bénéfique pour eux, souhaitent voir la Grande-Bretagne demeurer au sein de la Communauté. Bien entendu, il est un

fait que nombre d'entre eux ont diversifié leurs activités commerciales en tournant le dos à la Grande-Bretagne ces quatre dernières années. Dans de nombreux cas, ils ont été contraints à s'y résoudre par la décision de 1971 et les dispositions qui l'accompagnaient. Mais certains, la Nouvelle-Zélande par exemple, ont réorienté radicalement leur politique par rapport à la région dans laquelle ils se trouvent et font prendre à leur économie une direction similaire.

Une fois encore, je ne recommanderais pas ce que j'ai annoncé devant la Chambre des communes si cela menaçait de quelque façon que ce soit nos relations transatlantiques. Les relations que nous entretenons avec les États-Unis n'ont jamais été aussi étroites et aussi bonnes qu'aujourd'hui, du moins pour la présente génération, et présentent un certain contraste avec ce qu'elles ont été très récemment. Rien dans la décision que nous devons prendre maintenant ne portera ombrage à cette relation, en aucune manière.

Le gouvernement de Sa Majesté a décidé de recommander au peuple britannique de voter en faveur du maintien au sein de la Communauté sur la base des conditions que je viens de décrire. J'ai fait connaître la position du Cabinet. Avant de m'asseoir, il me reste à dire ceci.

Tout d'abord, alors que certaines de ces choses auraient peut-être pu être améliorées même si le gouvernement n'avait eu à se lancer dans ces négociations difficiles – j'ai bien dit auraient pu –, les renégociations en elles-mêmes ont été plus qu'un catalyseur du changement, elles en ont été un moteur.

Deuxièmement, un grand nombre d'entre nous, y compris moi, ont été à différentes reprises à demi terrifiés à la lecture du jargon juridique, des apparences de théologie et de légalisme tatillons, sans parler de certains discours et déclarations de partisans enthousiastes, sans parler non plus de l'ingérence dans certains produits, la bière, le lait, le houblon et les poulets non éviscérés. La plupart de ces absurdités n'ont plus cours aujourd'hui – en tous cas, ces initiatives pointilleuses de la Commission auxquelles j'ai fait allusion. Le ministre des Affaires étrangères et moi-même avons trouvé le Marché commun bien plus flexible que ni lui ni moi ne l'avions espéré je crois, tant sur telle ou telle question précise que sur ce que nous avons jugé être un important transfert de pouvoir ces douze derniers mois. Il est remarquable de voir comme les choses peuvent devenir souples lorsqu'un gouvernement britannique soucieux de défendre les intérêts britanniques prend les choses en mains, contrairement à ces gens qui ont participé aux négociations de 1971. Ces derniers n'avaient même pas donné au Marché commun la moindre occasion d'être flexible.

Les renégociations, la crise de l'agriculture et la crise financière, quelles que soient leurs causes, ont contribué en partie à renforcer les pouvoirs des ministres des États membres au sein du Conseil des ministres. Je pense que rares sont ceux qui auraient imaginé, il y a seulement un an, que nous obtiendrions, grâce à ce qui a été négocié par le ministre de l'Agriculture sur la viande de bœuf, un accord qui, dans la pratique, autorise à revenir aux principes de la loi de Tom Williams sur l'agriculture, de 1947, qui portait sur les paiements compensatoires, des principes qui avaient été spécifiquement abandonnés comme moyen de garantir les prix agricoles, en raison du dispositif de négociations de 1971. Nous avons obtenu ce changement et personne n'y aurait cru il y a un an.

L'introduction d'un nouveau système de rencontres régulières entre les chefs de gouvernements, qui a démarré avec celle convoquée par le président Giscard d'Estaing à Paris en septembre dernier, et a continué avec la réunion de décembre et maintenant celle de Dublin, a marqué un changement

notoire, non dans le traité mais dans la pratique. Ce système a déjà restauré *de facto* la grandeur du pouvoir politique au plus haut niveau, non seulement sur les décisions prises chaque mois mais aussi sur le mode de fonctionnement global du marché. Il ne faut pas pour autant voir désormais dans ce marché une Europe des patries. C'est une Communauté. Toutefois, en comparaison avec la situation qui prévalait il y a juste un an, les intérêts fondamentaux de chaque nation sont entendus bien plus équitablement et le pouvoir politique permettant de défendre ces intérêts s'est affirmé, plus sans aucun doute que cela ne semblait possible au cours des batailles de 1971, 1972 et 1973: plus, selon moi, qu'il y a ne serait-ce qu'un an, lorsque, au vu du résultat de l'élection de février, les objectifs du programme électoral ne sont plus apparus, pour la première fois, comme un argument de politique intérieure, mais comme un mandat gouvernemental pour des renégociations.

Mon très honorable ami, le président de la Chambre des communes, annoncera nos propositions en vue d'un débat de deux jours juste après les vacances parlementaires de Pâques. Ce que j'ai dit cet après-midi, y compris l'annonce de la décision du gouvernement, signifie que l'affaire est close en ce qui concerne ce débat parlementaire. Ce sera ensuite, à l'issue de la campagne sur le référendum, au peuple de décider.